

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est de tirer parti de la création de valeur à long terme d'actions cotées internationales sélectionnées de façon discrétionnaire. En l'absence d'un indice de référence approprié, la performance pourra être appréciée au regard de l'évolution des marchés actions mondiaux.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à investir principalement dans des actions européennes et américaines cotées.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire à très long terme (*Buy & Hold* sur une durée supérieure à 5 ans), sans référence à un indice. Elle est mise en œuvre au travers d'une politique de sélection de titres (*stock picking*) concentrée sur l'identification de sociétés de qualité.

L'équipe de gestion peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales sans contrainte de secteurs ou de géographies. L'univers d'investissement est essentiellement composé d'actions cotées sur des marchés réglementés européens et nord-américains, offrant un accès facile à l'information et permettant une bonne compréhension de l'environnement (économique, juridique, fiscal, social...).

La SICAV peut investir sur les actions de petites et moyennes capitalisations, dont la capitalisation est supérieure à 50 millions d'euros à la date d'entrée en portefeuille.

Des investissements peuvent également être mis en œuvre, à titre accessoire :

- Dans des sociétés cotées sur des places émergentes ;
- Dans des sociétés cotées sur des marchés organisés, mais non réglementés ;
- Dans des *American Depositary Receipt* (ADR) et *Global Depositary Receipt* (GDR).

L'équipe de gestion peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire (de tout type d'émetteurs) notés au minimum *Investment grade* (ou jugés de notation équivalentes par la société de gestion), notamment dans l'attente d'opportunités d'investissement. Les titres de dette de la catégorie *Speculative grade* (ou jugés de notation équivalentes par la société de gestion) ou notés en interne pourront représenter jusqu'à 10% de l'actif net du fonds.

La société peut détenir jusqu'à 100% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM avec pour unique objectif le placement de la trésorerie du fonds.

Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de la SICAV.

Principales caractéristiques

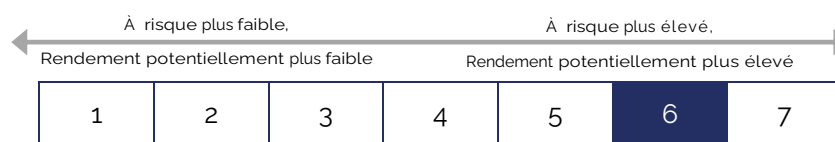
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

Valeur Liquidative (VL) de la SICAV : hebdomadaire. Les demandes de souscription et de rachats sont centralisées le dernier jour ouvré de chaque semaine avant 11 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine VL.

La SICAV réinvestit ses revenus (SICAV de capitalisation).

Montant minimum de souscription initiale : 125 000 euros (cent vingt-cinq mille euros)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète principalement l'exposition aux marchés actions.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

RISQUES IMPORTANTS POUR LA SICAV NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

La SICAV pourra être exposée au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations.

Risque de crédit : La défaillance d'un émetteur ou la dégradation de sa qualité de signature peut faire baisser la valeur liquidative.

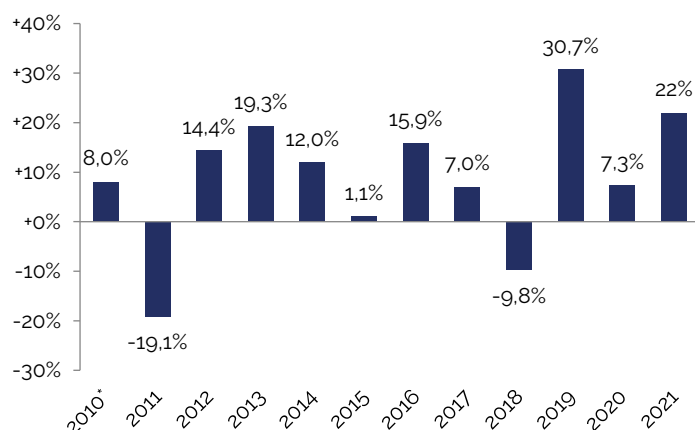
Le fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS AU 25/07/2022

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	Frais d'entrée : néant Frais de sortie : néant	
Frais prélevés par la SICAV sur l'année 2021	Frais courants : 1.5 %	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Autres frais prélevés par la SICAV	Néant	La SICAV ne prélève ni commissions variables, ni commissions de mouvement. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la page 8 de la note détaillée de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSES



Avertissement : Le diagramme affiché des performances passées ne constitue pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

* L'OPCVM a été créé le 18 juin 2010.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Informations : Les rapports mensuels et annuels, les lettres annuelles, le prospectus AMF, la politique d'engagement actionnarial, le rapport d'exercice des droits de vote et l'historique de la Valeur Liquidative sont disponibles sur demande via le site de la société de gestion :

www.amaltheegestion.com

Responsabilité : La responsabilité d'Amalthée Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Amalthée Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/07/2022

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.amaltheegestion.com et peut être communiquée

sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Information US persons (FATCA) : Les actions de cette SICAV ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).